

CONVOCATION

Réunion du Conseil Municipal
(Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf Val de Barges
se réunira en séance ordinaire en mairie

LE JEUDI 23 MAI 2023
A 18 HEURES 30

Ordre du Jour :

- 1 : Démission
 - 2 : Election des adjoints
 - 3 : Renouvellement des commissions
 - 4 : Ecole
 - 5 : Concession cimetière
 - 6 : Statuts du SMAPEA de la Région de Prémery
 - 7 : Travaux
 - 8 : Admission en non-valeurs
 - 9 : Subventions aux associations
 - 10: Forêt
- Questions diverses

Fait à Châteauneuf Val de Barges, le 17 mai 2024

Le Maire,

Patrick RAPEAU